

Après avoir tourné le dos à la politique (v. chapitre suivant), F.-X. WURTH revint le 29. 9. 1858 à la Cour supérieure de justice dont il assumait la présidence jusqu'à sa mise à la retraite le 10. 9. 1879.

A partir de 1860 et jusqu'en 1879 il présida également la Haute Cour Militaire à laquelle il appartenait depuis sa création par arrêté du 9. 6. 1843. (11)

Parmi les audiences présidées par WURTH-PAQUET il y a lieu de retenir celles de mai 1860 au cours desquelles il fut statué en instance d'appel sur le retentissant procès intenté par le rédacteur du «*Courrier*», Jules Metz (v. fasc. XII.) contre Mgr Adames. Le texte de l'arrêt prononcé le 3. 6. 1864 parut la même année chez V. Buck.

Un ancien collègue du président F.-X. WURTH releva, après sa mort, que «*sur son siège, son unique culte était celui de la loi. Loin des agitations du monde et s'élevant au-dessus de tous les entraînements et de toutes les convoitises, il n'avait d'autre guide que la conscience et la loi, les seuls qui conduisent à la vérité et donnent à la fois la tranquillité de l'âme, ce bien suprême, et l'estime publique, récompense du devoir accompli.*» (12)

L'homme politique

L'incursion dans la politique est aisément compréhensible chez un homme qui, tout en se montrant «*ami sincère de l'ordre et de la religion*», (13) était foncièrement épris des intérêts supérieurs de la nation.

De 1843 à 1851 il fit partie du Conseil communal (14) et de 1845 à 1848 il représenta le canton d'Esch aux Etats, comme député élu.

Lorsque le 31. 12. 1846, 16 des 35 (*) membres des Etats signèrent la lettre par laquelle ils réclamaient à la Cour de Rome le rappel du provicaire Laurent, WURTH fut du nombre. (15)

Intercalons ici quelques mots sur l'attitude prise par WURTH dans la question de la reconstruction de la Route des Trois Cantons. A la séance du 8. 6. 1847 il approuva d'abord la proposition du notaire Ledure de nommer une commission chargée d'examiner s'il ne fallait pas préférer au tracé proposé par l'Administration des Travaux publics, celui partant d'Aspelt et traversant Mondorf, pour aboutir, par le «*Scheuerberg*», à

*) Et non 51 comme nous l'avons indiqué erronément à la p. 17 du fasc. XIII.